



Assemblée générale

Distr. limitée
13 mars 2007
Français
Original : anglais

Soixante et unième session
Cinquième Commission
Point 133 de l'ordre du jour
Financement de l'Opération
des Nations Unies au Burundi

Projet de décision soumis par le Rapporteur à
l'issue de consultations informelles

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

L'Assemblée générale, ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur le financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi¹ et le rapport à ce sujet du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires² :

- a) *Approuve* les conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et prie le Secrétaire général de veiller à leur pleine application;
- b) *Approuve* le don des avoirs de l'Opération, dont la valeur totale d'inventaire s'élève à 2 799 400 dollars des États-Unis et la valeur résiduelle correspondante s'élève à 1 726 300 dollars, au Gouvernement burundais;
- c) *Décide* de poursuivre, au cours de sa soixante et unième session, l'examen de la question intitulée « Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi ».

¹ A/61/771.

² A/61/790.

